

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Mail :

Date d'échéance de votre certiphyto (obligatoire) :

Souhaite participer à une journée renouvellement Souhaite prendre rendez-vous pour un test

Souhaite recevoir la liste des formations labellisées

Signature :

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).



Contacts :

> Sandrine EVAIN
Bureau de Villers-Bocage
03 22 93 51 20

> Anne HOTTE
Amiens
03 22 33 69 27

> Chambre d'agriculture de la Somme
19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 AMIENS Cedex 3
somme.chambre-agriculture.fr



**Votre certiphyto a plus
de 7 ans ?
Pensez à son renouvellement,
Nous avons la solution !**



Vous avez obtenu votre certiphyto en 2010 ou 2011 ? N'attendez pas pour le renouveler !

Les formations labellisées Ecophyto : une bonne solution pour renouveler votre certiphyto en 2 temps

1 - Vous suivez au moins deux formations labellisées Ecophyto par votre Chambre d'agriculture

■ Où les trouver ? Consultez la liste des formations labellisées sur hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/jerenouvellemocertiphyto

Par exemple :

- 1 - Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux
- 2 - Diagnostiquer soi-même l'état structural du sol
- 3 - Désherbage durable : mobiliser des leviers agronomiques pour maîtriser le salissement des parcelles

■ Comment les reconnaître ? Repérez le logo



■ Quand les faire ? Vous validez et pouvez suivre vos formations durant les 3 années précédant le renouvellement.

2 - Vous complétez vos formations par une session de e-learning (*formation à distance*) de 2 heures sur la santé des utilisateurs et la sécurité de l'application

■ Quand faire le module à distance ? Vous suivez le module après les formations et au moins 4 mois avant la fin de validité de votre certiphyto.



Les avantages

- > Vous n'avez rien à dépenser : ces formations labellisées Ecophyto sont prises en charge 100 % par Vivea.
- > Vous choisissez des formations adaptées à vos projets et à votre système de production.
- > Vous bénéficiez d'une souplesse de réalisation et les effectuez aux périodes qui vous conviennent, jusqu'à 3 ans avant la fin de validité de votre certificat !



Deux autres voies de renouvellement

- > Une formation d'une journée «certiphyto renouvellement». Tarif : 160 € TTC, à votre charge (*pas de financement Vivea*). Pré-inscription à prévoir.
- > Un test QCM de 2 h. Tarif : 104 € HT, à votre charge (*pas de financement Vivea*). En cas d'échec, obligation de repasser le certiphyto décideur primo (2 jours). Pour le test, prendre rendez-vous.

Madame Sandrine EVAIN
Chambre d'agriculture de la Somme
44 rue du Château d'Eau
80260 VILLERS-BOCAGE